

**DEC132949DRH**

VU La loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU La loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

VU Le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

VU Le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

VU Le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

VU Le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

VU le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique ;

VU L'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique ;

VU La décision n°DEC121232DRH du 4 avril 2012 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche ;

DECIDE

Article II Est nommée, à compter du 9 octobre 2013, représentante suppléante de l'administration à la commission administrative paritaire des **chargés de recherche** :

Madame Josette GARNIER  
Directeur de recherche de 1<sup>ère</sup> classe

En remplacement de :

Monsieur Marc DRILLON  
Directeur de recherche de classe exceptionnelle

Article III La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique.

Fait à Paris, le 10 octobre 2013

Le Président du CNRS

Alain FUCHS